

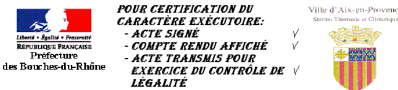


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-519**

Séance publique du

16 novembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151116- lmc176134-DE-1-1
Date de signature : 19/11/2015
Date de réception : jeudi 19 novembre 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION DU STADE MAURICE DAVID CONCLUE
ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX**

Le 16 novembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/11/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Reine MERGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Francis TAULAN à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des Sports

Nomenclature : 3.5
Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2015

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI

**Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE
AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION DU STADE MAURICE DAVID
CONCLUE ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA COMMUNAUTÉ DU PAYS
D'AIX- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En application de la délibération du Conseil Communautaire n° 2014_B323 du 17 juillet 2014 et de la délibération du Conseil Municipal n° DL.2014-253 du 21 juillet 2014, la Ville d'Aix-en-Provence et la Communauté du Pays d'Aix ont signé, le 15 septembre 2014, une convention définissant les modalités de gestion, d'entretien et de maintenance du stade Maurice David, sis à Aix-en-Provence, pendant la période des travaux prévus pour son aménagement.

Ladite convention de gestion prévoit, en son article 2, que la Communauté du Pays d'Aix confie l'entretien, la maintenance et la gestion de l'occupation du stade Maurice David à la Ville d'Aix-en-Provence jusqu'au 31 octobre 2016, date prévisionnelle de fin des travaux.

Les travaux de rénovation et d'agrandissement du stade Maurice David ont permis le lancement de la saison sportive 2015/2016 dans la nouvelle configuration (fin de première phase).

La deuxième phase est en cours de réalisation, et de ce fait, la Ville continuera à assurer la gestion de cet équipement, jusqu'à la fin de l'ensemble de l'opération, et ce au moins pour les deux saisons suivantes (2016/2017 et 2017/2018).

Il est donc nécessaire de prolonger cette convention de gestion jusqu'au 30 juin 2018 en y joignant un avenant apportant des précisions complémentaires, notamment sur les rôles respectifs de la Ville d'Aix-en-Provence et de la Communauté du Pays d'Aix.

En conséquence, au vu des éléments qui précèdent, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant joint à la convention de gestion du stade Maurice David conclue avec la Communauté du Pays d'Aix ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette convention.

DL.2015-519 - AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION DU STADE MAURICE DAVID
CONCLUE ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA COMMUNAUTE DU PAYS
D'AIX-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

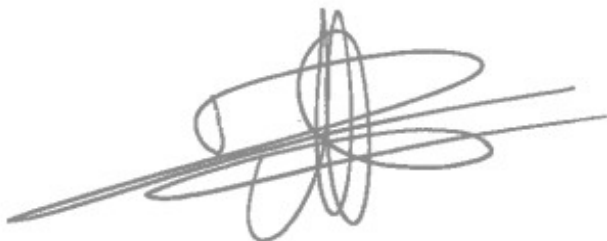
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Brigitte DEVESA



Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/11/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

AVENANT N°1

**à la convention fixant les conditions particulières d'intervention
de la Ville d'Aix-en-Provence
pour la Communauté du Pays d'Aix
dans le cadre de la gestion du stade Maurice David.**

**Convention de gestion
avec la Ville d'Aix-en-Provence**

Entre,

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, CS 40868, 13626 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY, son Vice-Président délégué au Sport et aux Équipements Sportifs, ayant reçu délégation de Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président, en vertu de l'arrêté n°2014-046 du 29 avril 2014, désignée sous le terme « la CPA »,

d'une part,

Et :

La Ville d'Aix en Provence,

représentée par son Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération N°DL.2014-253 en date du 21 juillet 2014, désignée ci-après par « la Ville ».

d'autre part,

PREAMBULE

La Communauté du Pays d'Aix a confié, par convention, en date du 15 septembre 2014, à la Ville d'Aix en Provence, la gestion du Stade Maurice David, durant la réhabilitation de ce dernier.

Cette convention prévoit dans son préambule, que la CPA, du fait de l'imbrication du stade Maurice David avec d'autres équipements gérés par la Ville d'Aix en Provence sur ce site, confierait provisoirement à cette dernière la gestion et l'entretien du stade pendant la période des travaux et ceci jusqu'à la remise définitive de l'ouvrage réaménagé. Cette convention est conclue notamment pour permettre la continuité du service public au titre de cet équipement

La Ville a acté ce principe ainsi que le périmètre définitif du transfert du Stade Maurice David dans sa délibération n°2014.829 du 27 janvier 2014 et la CPA dans sa délibération n°2014_B193 du 20 février 2014.

Dans son article 2, la dite convention prévoyait :

- une fin prévisionnelle des travaux le 31 octobre 2016,
- la possibilité de reconduire tacitement cette convention deux fois, pour une durée de un an.

Suite à la réception sous réserve de la phase 1 des travaux, le 22 décembre 2014 et, suite à la décision de modification du calendrier et du contenu des travaux consécutifs à des diagnostics de dysfonctionnement de la pelouse et de l'éclairage du stade d'une part et à des modifications d'ordre réglementaire d'autre part, la fin prévisionnelle de la requalification du stade a été décalée, courant de l'année 2018.

Enfin, à l'issue de la première année de fonctionnement tel que défini dans la convention de gestion signée le 15 septembre 2014, il s'est avéré nécessaire de préciser certaines missions, afin de clarifier le rôle des signataires.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS AU PREAMBULE DE LA CONVENTION DU 15 SEPTEMBRE 2014

Le Preambule de la convention d'origine est :

- modifié comme suit :

a) Suite au changement de nom du club résident, tel qu'en atteste l'extrait de Kbis édité par le Tribunal de Commerce le 14 août 2015, le nom de Provence Rugby se substitue à celui de Pays d'Aix Rugby Club (Le PARC),

b) Les éléments de la phase 1 seront ainsi précisés :

- la réalisation d'un espace réceptif de 450 m² et non de 45 m²;

- complété comme suit :

a) la première phase de travaux ne comprendra pas la réalisation de la boutique de 50m² qui sera mise en œuvre dans le cadre de la deuxième phase

b) les travaux de réfection et de réimplantation de la pelouse et de l'éclairage seront réalisés pendant l'été 2015.

Les travaux consisteront à :

- reconstruire une nouvelle aire de jeux, conforme aux impératifs des instances dirigeantes du rugby français, avec son drainage et son arrosage,
- ré-équiper cette aire de jeux de l'ensemble des dispositifs nécessaires à la pratique du rugby,
- réajuster l'éclairage aux nouvelles normes en vigueur et aux nouvelles dimensions de la pelouse

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS A L'ARTICLE 1 DE LA CONVENTION DU 15 SEPTEMBRE 2014

L'article 1 de la convention d'origine est,

- précisé comme suit :

- Par le tableau des missions joint en annexe 1. Ce document ne se substitue pas à celui de la convention du 15 septembre 2014, mais vient le préciser et le compléter.

- modifié comme suit :

- Le comité de suivi ne se réunira pas mensuellement, mais trimestriellement en septembre / décembre / mars / juin.

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS A L'ARTICLE 2 DE LA CONVENTION DU 15 SEPTEMBRE 2014 – PROLONGATION DE LA CONVENTION DE GESTION

L'article 2 de la convention d'origine est modifié comme suit :

- Par la présente convention, la CPA confie l'entretien, la maintenance et la gestion de l'occupation du stade Maurice David à la Ville, à compter du 1^{er} juillet 2014 et jusqu'au 30 juin 2018, date prévisionnelle de fin de travaux.

ARTICLE 4 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entrera en vigueur, entre les parties, dès que les deux assemblées auront délibéré à son sujet.

Les autres articles de la convention d'origine, non modifiés dans le présent avenant, demeurent intégralement applicables.

Fait à Aix en Provence le en 2 exemplaires.

Pour la Ville d'Aix en Provence,
Le Maire,

Pour la Communauté du Pays d'Aix,
Le Vice-président délégué aux Sports

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY

ENTRETIEN ET MAINTENANCE
STADE MAURICE DAVID – PARCELLE CPA
RECENSEMENT DES MISSIONS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCES

Postes	Opérations	Opérateur actuel
- Mission sécurité incendie	Cf MS 45 à 52	Agents municipaux affectés au stade
- SSI	Maintenance et contrôles réglementaires	Entreprise / Prestataire
	Maintenance préventive et corrective	
- Sonorisation sécurité	Maintenance et contrôles réglementaires	Entreprise / Prestataire
	Maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
	Contrôle du fonctionnement de la sono	Agent municipal responsable du site
- Sonorisation d'ambiance	Maintenance préventive et corrective	Service municipal dédié ou entreprise
- Extincteurs	Maintenance et contrôles réglementaires – maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
	Contrôle de présence à la place requise	Agent municipal responsable du site
- Téléphonie	Maintenance préventive et corrective	Service municipal dédié ou opérateur
- Défibrillateur	Maintenance et contrôles réglementaires – maintenance préventive et corrective	Auto- test
- Traitement de l'air	Maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
- Installation gaz	Maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
	Maintenance et contrôles réglementaires	Entreprise / Prestataire
- Chaufferie	Maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
	Maintenance et contrôles réglementaires	Entreprise / Prestataire
	Mise en et hors service du système de chauffage + petite maintenance	Service municipal dédié
- Climatisation des loges	Maintenance et contrôles réglementaires – maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
	Entretien des filtres	Le club par convention
- Chauffage et climatisation structures modulaires	Maintenance et contrôles réglementaires – maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
- Pompe de relevage EU	Maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
- Réseaux EU et EP	Maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
- Bassin de rétention	Maintenance préventive et corrective	

Postes	Opérations	Opérateur actuel
- Portail automatique	Maintenance et contrôles réglementaires	Entreprise / Prestataire
	Maintenance préventive et corrective	
	Contrôle quotidien de fonctionnement	Agents municipaux
- Ascenseurs	Maintenance et contrôles réglementaires – maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
- Structures métalliques (mas d'éclairage, CTS et tribunes)	Maintenance et contrôles réglementaires – maintenance préventive et corrective	Aucun suivi à ce jour
- CTS (état général : fixations, toiles, ...)	Maintenance et contrôles réglementaires – maintenance préventive et corrective	Aucun suivi à ce jour
- Entretien toitures des tribunes	Maintenance préventive et corrective (nettoyage chenaux,...)	Entreprise / Prestataire
- Électricité et éclairage + éclairage sécurité (Bâtiment)	Maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
	Contrôles réglementaires	Entreprise / Prestataire
- Électricité (Éclairage terrain)	Maintenance préventive et corrective + astreinte jours de matchs ou manifestations	Entreprise / Prestataire
- Entretien terrain d'honneur	Tonte	Agents municipaux*
	Petits travaux d'arrosage	Agents municipaux*
	Gros travaux d'arrosage	Entreprise / Prestataire
	Travaux mécaniques	Agents municipaux*
	Réparation après matchs	Agents municipaux*
	Réparation après entraînements	Agents municipaux
	Traçages	Agents municipaux*
	Traitements	Agents municipaux*
	Fertilisations	Agents municipaux*
	Regarnissages et semis	Agents municipaux*
	Plaquages	Agents municipaux*
	Reprises surfaces (apport sable et terre)	Agents municipaux*
	Arrosage du terrain et des ornements	Agents municipaux*
	Contrôle des buts	Agents municipaux
	Mise en œuvre des compétitions	Agents municipaux*
- Entretien des ornements et des extérieurs	Tontes	Agents municipaux
	Tailles	Agents municipaux
	Entretien espaces verts	Agents municipaux
	Dépollution	Agents municipaux
- Entretien des clôtures	Petite maintenance	Agents municipaux
	Grosses réparations ou pose	Entreprise / Prestataire
- Propreté des vestiaires / sanitaires / circulations	Quotidien	Agents municipaux
	Traitements particuliers (bactéries,...)	Agents municipaux
- Propreté des tribunes	Quotidien	Agents municipaux
	Veille de matchs	Agents municipaux
	Lendemain de matchs	Agents municipaux
	Karcher	Agents municipaux

Postes	Opérations	Opérateur actuel
- Relation aux usagers	Accueil ds usagers	Agents municipaux
	Renseignement des usagers	Agents municipaux
	Surveillance du site	Agents municipaux
	Ouverture du site	Agents municipaux
	Programmation des activités	Agents municipaux
	Fermeture du site	Gardien logé
- Travaux de maçonnerie / carrelage / faïence	Petites interventions	Agents municipaux
	Chantiers	Entreprise / Prestataire
- Travaux de menuiserie (portes, fenêtres, ...)	Maintenance préventive et corrective	Ateliers municipaux ou entreprise (MBC)
- Travaux de plomberie	Maintenance préventive et corrective	Entreprise (MBC)
- Travaux de serrurerie	Maintenance préventive et corrective	Ateliers municipaux
- Travaux de peinture	Maintenance préventive et corrective	Agents municipaux
- Reproduction de clefs	Maintenance préventive et corrective	Entreprise (MBC)
- Réseau d'eau	Potable	Service municipal dédié
	Borne SCP	SCP
- Encadrement des entreprises intervenant sur site	Diagnostics avant travaux	Agents municipaux
	Diagnostics amiante avant travaux	Entreprise / Prestataire
	Commande des travaux	Agents municipaux
	Suivi et contrôle des travaux	Agents municipaux
	Suivi facturation et règlement	Agents municipaux
- Travaux d'investissement réalisés par la CPA	Levées de non conformité	CPA
	Suivi GPA phase 1	CPA
	Suivi dommages ouvrages après GPA	CPA
- Astreintes techniques	Hors matchs	Carde municipal
	Pendant les matchs	Agents municipaux
- Chef d'Établissement		Directeur des Sports
- Chef de site		Agent municipal responsable du site
- Entretien du matériel		Agents municipaux
- Paiement des fluides		Service municipaux dédiés
- Moyens humains		Agents municipaux

* En lien avec l'entreprise ayant effectué la réfection du terrain jusqu'en septembre 2016